



# POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

**REUNION DU 8 mars 2022**  
**PV N. 30 par voie électronique**

**PRESIDENT** : M. SISSAOUI Mounir

**PRESENTS** : MM. LATOUR – TALABOT F - OSMAN C

**EXCUSES** : MMe GARESTIER – M HALLOT JF

\*\*\*\*\*

Toutes les décisions publiées dans ce procès-verbal tiennent lieu de notifications officielles aux clubs. Elles sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel du District de la Haute-Vienne dans les conditions de délai – 7 jours à partir du lendemain de la notification du présent procès-verbal – et conformément aux dispositions de l'article 30 des RG de la LFNA dans le cadre des articles 188 et 190 des RG de la FFF.

**Le tableau des montées et descentes est à retrouver dans la rubrique « Documents » puis « Documents à télécharger ». Il est à noter que pour cette saison de transition, suite aux directives fédérale de revenir à l'état des compositions des poules d'avant Covid, il n'y aura qu'une seule montée par poule, toutes divisions confondues.**

**Suite à l'accord du comité directeur en date du 5 mars concernant le report des 2 dernières journées du championnat, la commission prendra une décision lors de sa réunion du 22 mars pour valider les changements des championnats concernés par cette mesure (D1 et D5 non concernées).**

## DEPARTEMENTAL 1

**Statut des éducateurs** : La commission rappelle aux clubs les obligations en termes d'encadrement des clubs évoluant en Départemental 1 et 2. Les clubs doivent se référer à la réglementation qui obligent notamment les clubs de D1 à posséder, dès cette saison, des éducateurs certifiés CFF3 ou Animateur seniors minimum, sous peine de **sanctions sportives et financières**. **Le règlement est à retrouver sur le site du district « Documents, puis Règlements »**



# POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

## DEPARTEMENTAL 2

- **Statut des éducateurs** : La commission rappelle aux clubs les obligations en termes d'encadrement des clubs évoluant en Départemental 1 et 2. Les clubs doivent se référer à la réglementation qui obligent les clubs de D1 et D2 à posséder des éducateurs certifiés CFF3 ou Animateur séniors minimum (D1) et des animateurs avec modules (D2) , sous peine de **sanctions sportives et financières**. **Le règlement est à retrouver sur le site du district « Documents, puis Règlements »**

### **MATCH N. 50122.2 US VEYRAC / LIMOGES KURDES POULE B DU 30/01**

Suite à la décision de la commission de discipline dans sa séance du 2 mars donnant match perdu à l'équipe de Limoges Kurdes par pénalité,

La commission,

- se conforme à cette décision
- enregistre le résultat (sous réserve d'appel) :

➤ **US Veyrac** : 3 (3 pts) / **AC Limoges Kurdes** : 0 (- 1 pt).

## DEPARTEMENTAL 3

### **MATCH N. 50266.2 CS PEYRILHAC / AS LUSSAC LES EGLISES POULE A DU 27/02**

Le club du CS Peyrilhac sera débité de la somme de 19 euros pour feuille de match non informatisé.

### **MATCH N. 50407.2 LES EPIS DE ROYERES / ALOUETTE FCGR 2 POULE C DU 06/03**

Suite au mail du club de Alouette FCGR reçu le 08/03 notifiant de son forfait, la commission prend note et enregistre le résultat :

➤ **Les épis de Royères** : 3 (3 pts) / **Alouette FCGR 2** : 0 (- 1 pt)

Le club de Limoges Alouette FCGR sera débité de la somme de 48 euros pour son 1<sup>er</sup> forfait en championnat.



# POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

## DEPARTEMENTAL 4

### **MATCH N. 50824.1 ST BRICE S/VIENNE 3 / US VAYRES 2 POULE E DU 20/02**

Suite au mail du club de l'US Vayres notifiant de son forfait, la commission prend note.

Ce forfait étant le 3<sup>ème</sup> depuis le début de saison, la commission déclare l'équipe en **forfait général**.  
Les équipes devant rencontrer l'US Vayres seront donc exemptes.

Le club de l'US Vayres sera débité de la somme de 115 euros pour son forfait général.

### **MATCH N. 50670.2 FC PAYS AREDIENS 2 / ESP LA GENEYTOUSE 2 POULE C DU 06/03**

Suite au mail du club de ESP La Geneytouse reçu le 05/03/22 notifiant de son forfait,  
la commission prend note et enregistre le résultat :

- **FC Pays Arédiens 2 : 3** (3 pts) / **ESP La Geneytouse 2 : 0** (- 1 pt)

Le club de ESP La Geneytouse sera débité de la somme de 48 euros pour son 1<sup>er</sup> forfait en championnat.

### **MATCH N. 50604.2 AS AMBAZAC 3 / ELAN SPORTIF 2 POULE B DU 06/03**

Suite au mail du club de l'AS Ambazac notifiant de son forfait,  
la commission prend note et enregistre le résultat :

- **AS Ambazac 3 : 0** (- 1 pt) / **Elan Sportif 2 : 3** (3 pts)

Le club de l'AS Ambazac sera débité de la somme de 48 euros pour son 1<sup>er</sup> forfait en championnat.

## DEPARTEMENTAL 5

### **MATCH N. 50875.2 AS PANAZOL 3 / US ST LEONARD 3 POULE A DU 06/03**

Le club de l'AS Panazol sera débité de la somme de 10 euros pour non-transmission de FMI dans les délais.



# POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

## COUPE HAUTE VIENNE – CHALLENGE DU DISTRICT – CHALLENGE DES RESERVES. CHALLENGE GEORGES VAR

### Coupe Haute vienne :

#### Rencontres en retard à jouer (16<sup>ème</sup>):

- **JS Lafarge / CS Feytiat** le samedi 19 mars à 20h.
- **Boisseuil FC / AS Nexon** le dimanche 20 mars à 15h.
- **Limoges Sporting Val / AFP Limoges** le dimanche 17 avril à 15h.

#### Programme des coupes : (sous réserves de modifications)

- 1/8<sup>ème</sup> de finale Coupe Haute Vienne : 16, 17 et 18 avril. Tirage au sort le mardi 29 mars à 18h (en présence des clubs concernés).
- 1/8<sup>ème</sup> de finale Challenge des réserves : 16, 17 et 18 avril. Tirage au sort le mardi 22 mars à 18h.
- Challenge du District (Tour de régularisation) : 16, 17 et 18 avril. Tirage au sort le mardi 22 mars à 18h.
- Challenge Georges Var (2<sup>ème</sup> tour) : 16, 17 et 18 avril. Tirage au sort le mardi 22 mars à 18h.

Les clubs désireux recevoir une ½ finale de la coupe de la Haute vienne sont priés de faire acte de candidature auprès du district par mail, au plus tard le 15 mars.

**Au 8 mars, candidatures reçues :** JA Isle, AS Chateauneuf Neuvic, FC Pays Arédiens, ASPTT Limoges, US Bessines Morterolles.

Prochaine réunion le mardi 15 mars à 18h.

Le Président

SISSAOUI Mounir

Le Secrétaire de séance,

Marc Latour